

6 octobre 2015

PROVINCE DU QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE
--

Procès-verbal d'une séance régulière de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, tenue mardi le 6 octobre 2015 à 19 h 30 à la salle du conseil sise au 145, rue de l'Église.

Sont présents :

M. Louis Coutu, maire
M. Patrice Brien, conseiller
M. Denis Vel, conseiller
M. Jacques Jasmin, conseiller
M. Réal Vel, conseiller
M. Maurice Boudreau, conseiller

Absent : M. Marc Gilbert, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30 sous la présidence de M. Louis Coutu, maire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle. Mme Majella René, directrice générale, fait fonction de secrétaire.

Trois résidents sont présents.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
--

1. Ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 8 septembre et la séance extraordinaire du 15 septembre 2015;
4. Suivi au procès-verbal;
5. Approbation des comptes payables, Rapport des dépenses durant le mois;
6. Correspondance;
7. Résolution approuvant la programmation révisée des travaux dans le cadre du programme de la TECQ;
8. Résolution pour l'engagement d'un laboratoire pour le contrôle de qualités des travaux des rues Auclair et Sanctuaire;
9. Résolution pour approuver le rapport d'analyse de l'amiante des bâtiments ;
10. Avis de motion pour modifier une limite de vitesse;
11. Résolution pour accepter la servitude de dévire pour la rue Vallières avec le propriétaire Urbain Lagrandeur et le dépôt de la demande chez le notaire Me Lucie Lavallée;
12. Dépôt du rapport des revenus et dépenses au 30 septembre 2015 non-vérifié;
13. Voirie;
14. Dossier 9e rang Est et Sainte-Anne Nord;
15. Dossiers discutés à la MRC du Val-Saint-François;
16. Suivi : Comité
17. Affaires nouvelles;
18. Période de questions;
19. Levée de la séance;

2015-10-125

Considérant que chacun des membres du Conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu par madame Majella René;

Il est proposé par le conseiller Jacques Jasmin, appuyé par le conseiller Denis Vel et résolu

Que l'ordre du jour proposé aux membres de ce conseil soit adopté tel que modifié et de laisser le point « Affaires nouvelles » ouvert à toutes autres discussions.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil reçoit les interventions de l'assistance.
M. le maire appelle le point suivant à l'ordre du jour.

2015-10-126

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 8 SEPTEMBRE ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2015

Il est proposé par le conseiller Réal Vel et appuyé par le conseiller Denis Vel et résolu

Que le procès-verbal de la séance régulière du 8 septembre 2015 et de la séance extraordinaire du 15 septembre soient acceptés tel que rédigé;

M. le maire demande le vote pour l'adoption des procès-verbaux, tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Colloque de zone de l'ADMQ: Mme René a bien apprécié les ateliers surtout celle portant sur la reddition des comptes avec le MTQ.

2015-10-127

5. ADOPTION DES COMPTES PAYABLES

Mme René dépose le rapport des dépenses payées durant le mois ;
Proposé par : M. Jacques Jasmin
Appuyé par : M. Réal Vel
Et résolu que les comptes soient approuvés et ordonnés d'être payés tels que lus :

Dépenses par fonction avec taxe nette (= moins TPS et TVQ)

02-110 ADMINISTRATION GÉNÉRALE	1893.26
02-220 SÉCURITÉ PUBLIQUE	418.12
02-320 TRANSPORT	54 877.10
02-414 HYGIÈNE DU MILIEU/DÉCHETS DOMESTIQUES	2921.25
02-610 AMÉNAGEMENT URBANISME	1958.08
02-700 LOISIRS ET CULTURES	1149.16
02-900 ADMINISTRATION	
03-000 AUTRES ACTIVITÉS ET AFFECTATION	4418.20
SOUS TOTAL	67 635.17
Remise fédérale à déboursier	890.20

Remise provinciale à déboursier	
Ristourne à réclamer (TPS)	3080.56
Ristourne à réclamer (TVQ)	3072.89
FTQ à déboursier	242.37
Crédit à un fournisseur	(162.12)
Total	74 759.07

Rapport des dépenses durant le mois d'octobre 2015 :	8061.17\$
Salaires déboursés durant le mois d'octobre 2015 :	7 430.96\$
Salaires déboursés à la séance au 6 octobre 2015 : (Administration, voirie, urbanisme et épuration, conseil, élection)	10 866.11\$
GRAND TOTAL	101 117.31\$

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

* résolution 2015-10-128 annulée

6. CORRESPONDANCE

La correspondance sera conservée dans nos archives pour y être mise à la disposition de ceux qui désireraient en voir copie et communication et qu'il soit donné suite à la correspondance selon les bons vœux de ce conseil.

6.1 LES QUATRE LIEUX, COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ

Les membres du conseil sont divisés sur la décision à prendre car plusieurs de leurs questions restent en suspens et n'ont pas de réponse. Nous allons donc accepter de rencontrer le comité organisateur pour plus d'information avant de statuer sur le dossier.

Nous leur suggérons deux dates de rencontre : 15 octobre ou le 22 octobre 19h.

6.2 DEMANDE DE LA FADOQ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE

Le comité nous demande de l'espace pour aménager une bibliothèque dans nos futurs locaux à la Caisse populaire et également ils aimeraient savoir où en est le dossier des locaux que nous quitterons.

Les membres du conseil, demandent à Mme René de leur faire part que nous étudions toutes les possibilités et nous leur demanderons également, si de leur côté ils ont regardé pour des subventions avec le programme « Nouveaux horizons ».

2015-10-129

6.3 SOUPER BÉNÉFICE POUR LA MAISON DES JEUNES L'INITIATIVE

PROPOSÉ PAR : Maurice Boudreau

APPUYÉ PAR : Patrice Brien

Et résolu

Que le conseil de la municipalité autorise M. Louis Coutu et Réal Vel à nous représenter lors du souper bénéfice de la Maison des Jeunes le 6 novembre 2015 à 18h00 au Club de Golf de Valcourt au coût de trente-neuf dollars (39\$/personne)

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2015-10-130

**6.4. RÉSOLUTION POUR DEMANDER LA SUBVENTION
ACCORDÉE POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER
DOSSIER #00022794-1 – 42050 (05)- 2015-05-22-45**

Proposé par Denis Vel,
Appuyé par Maurice Boudreau et résolu,

Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins pour un montant subventionné de 6 137\$, conformément aux exigences du Ministère des Transports;

Que la subvention pour 2015-2016 est de 2 447\$

Que la subvention pour 2016-2017 est de 2 455\$

Que la subvention pour 2017-2018 est de 1 227\$

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2015-10-131

6.5. CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE VALCOURT ET RÉGION

PROPOSÉ PAR : Réal Vel

APPUYÉ PAR : Jacques Jasmin

ET résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle autorise MM Louis Coutu et Denis Vel à nous représenter lors de la rencontre du 27 octobre 2015 à 19h au Centre d'action bénévole de Valcourt et Région;

Que les frais de déplacements et de représentation soient remboursés selon les tarifs en vigueur;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2015-10-132

**7. RÉSOLUTION RÉVISÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE
LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC
(TECQ) 2014-2018**

Attendu que : la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est proposé par Réal Vel appuyé par Patrice Brien et résolu

que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même;

que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et

coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales est fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Que la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars 2016;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2015-10-133

8. RÉOLUTION POUR L'ENGAGEMENT D'UN LABORATOIRE POUR LE CONTRÔLE DE QUALITÉ DES TRAVAUX DE LA RUE AUCLAIR ET SANCTUAIRE
--

Considérant que nous avons besoin d'un laboratoire pour les travaux de contrôle de la qualité des matériaux qui seront utilisés pour la réalisation du chantier, a des rues Auclair et Sanctuaire;

Considérant qu'Englobe Corp. a déjà travaillé dans le dossier;

Considérant que nous avons reçu une estimation budgétaire préparée à partir des taux unitaires qui s'élève à neuf mille neuf cent douze et quatre-vingt avant les taxes applicables (9 912.80\$);

Considérant que ce montant pourrait varier selon les analyses demandées mais toujours facturées selon les taux unitaires déposés;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Jacques Jasmin, appuyé par le conseiller Réal Vel que le conseil donne le mandat à Englobe Corp pour le contrôle de la qualité des matériaux pour les travaux d'infrastructure des rues Auclair et Sanctuaire;

Que les demandes d'analyses devront avoir reçues la recommandation de notre firme d'ingénieur Avizo Experts-Conseil avant d'être effectuées;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2015-10-134

9. RAPPORT D'ÉTUDE DE L'INSPECTION /FLOCAGES ET CALORIFUGES /AMIANTE

Considérant que nous devons respecter les nouvelles exigences du Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST);

Considérant que nous avons confié le mandat à la firme Environnement S-Air.

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Jacques Jasmin, appuyé par le conseiller Maurice Boudreau que le conseil de la municipalité accepte le compte rendu de la visite du 27 mai 2015 du 145 rue de l'Église, bureau municipal et du 142 Principale Est le bâtiment de la Caisse populaire Desjardins Morilac ;

Qu'aucun registre n'a été élaboré pour les dits bâtiments puisqu'aucun flocage ou calorifuge susceptible de contenir de l'amiante n'a été découvert.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2015-10-135

10. AVIS DE MOTION POUR MODIFIER UNE LIMITE DE VITESSE

Monsieur le conseiller Patrice Brien donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera présenté pour adoption, un règlement pour modifier une limite de vitesse sur notre réseau routier.

2015-10-136

11. SERVITUDE POUR ROND DE VIRAGE SUR LE LOT 2 238 721 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SHEFFORD, PROPRIÉTÉ D'URBAIN LAGRANDEUR

ATTENDU QUE pour permettre à la Municipalité un usage complet et adéquat du chemin Vallières, elle a besoin d'une étendue de terrain pour virage sur l'immeuble appartenant à Urbain Lagrandeur, étant le lot 2 238 721 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Shefford;

ATTENDU QUE l'arpenteur-géomètre Maxime Gonnevillle a préparé la description technique de la partie de ce lot devant servir à ce rond de virage;

ATTENDU QU'une entente à cet effet a déjà été signée entre la Municipalité et Urbain Lagrandeur;

EN CONSÉQUENCE,

Il a été proposé par : Réal Vel

Appuyé par : Jacques Jasmin

Et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité obtienne d'Urbain Lagrandeur, une servitude pour l'aménagement d'un rond de virage contre l'immeuble ci-après désigné, étant le fonds servant, savoir :

«Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro DEUX MILLIONS DEUX CENT TRENTE-HUIT MILLE SEPT CENT VINGT ET UN (2 238 721) du CADASTRE DU QUÉBEC dans la circonscription foncière de Shefford.»

L'immeuble est situé sur le chemin Vallières, Sainte-Anne-de-la-Rochelle, province de Québec, J0E 2B0.

La partie de ce lot devant servir aux fins de la servitude a été décrite par une description technique préparé par Maxime Gonneville, arpenteur-géomètre, le 16 septembre 2015, sous le numéro 312 de ses minutes;

QUE le fonds dominant soit un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro DEUX MILLIONS QUATRE CENT CINQUANTE-SIX MILLE SIX CENT DIX-HUIT (2 456 618) du CADASTRE DU QUÉBEC, dans la circonscription foncière de Shefford (chemin Vallières);

QUE les frais relatifs à l'établissement de cette servitude soient à la charge de la Municipalité;

QUE cette servitude sera consentie aux conditions jugées par les représentants autorisés de la Municipalité en vertu de la présente résolution;

QUE Monsieur le maire, Louis Coutu et que la directrice-générale et secrétaire-trésorière, Majella René, soient et sont par les présentes autorisés à signer l'acte de servitude à intervenir, à y ajouter toutes clauses jugées nécessaires et également à signer tous documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

12. DÉPÔT DU RAPPORT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 SEPTEMBRE 2015- NON VÉRIFIÉ

Mme Majella René, directrice générale et secrétaire trésorière dépose le rapport d'activités de fonctionnement à des fins fiscales au 30 septembre 2015. Mme René répond aux questions et fera un suivi pour celles qu'elle doit vérifier.

13. VOIRIE

13.1 Nivelage des chemins : nous demanderons qu'un grattage par section soit effectué avant la fin de l'automne;

14. DOSSIER 9^E RANG EST ET SAINTE-ANNE NORD

Les bollards sont installés et seront enlevés avant la première neige pour être de retour au printemps 2016.

15. DOSSIERS DISCUTÉS À LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

Le maire nous informe sur divers dossiers, l'information demeure disponible pour consultation au bureau municipal.

16. SUIVI : COMITÉS

Service de Surveillance : Notre campagne de financement « Tartes aux pommes et sirop d'érable » est de retour au coût de 3/21\$ ou 8\$/ch. Nous avons des commanditaires : M. Bisson de Roxton Pond pour les pommes et le sirop d'érable gracieuseté de M. Patrice Brien.

17 AFFAIRES NOUVELLES
17.1 MODIFICATION DES PLANS POUR LES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE DES RUES AUCLAIR ET SANCTUAIRE

PROPOSÉ PAR : Denis Vel
APPUYÉ PAR : Patrice Brien
ET résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle demande à notre ingénieur M. Marc-André Boivin de chez Avizo Expert conseil de revenir au plan initial considérant la hausse des coûts estimés par la modification.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Intervention de M. Jacques Jasmin :

M. Jasmin demande le rapport des permis émis par Mme Perrault pour le prochain conseil.

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil reçoit les interventions de l'assistance.

2015-10-137

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Réal Vel que la présente session soit fermée, il est 20 h 05.

Mme Majella René, gma 1
dir. Générale et secrétaire-trésorière

M. Louis Coutu maire
« en signant le présent procès-verbal le maire est réputé avoir signé toutes les résolutions »